

Date de dépôt : 21 juin 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschy : Finale de la Coupe Suisse : combien d'effectifs et quels coûts ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La finale de la Coupe Suisse, qui a eu lieu le jeudi de l'Ascension 2017 au Stade de la Praille, a nécessité un important déploiement de forces de police et un dispositif de sécurité très coûteux.

Le président du département de la sécurité et de l'emploi, Pierre Maudet, n'en a pas fait connaître les coûts détaillés, alors que plusieurs chiffres ont été rendus publics par les médias.

Il convient de savoir combien de policiers, y compris les inspecteurs, ont été engagés, même hors des effectifs venus en heures supplémentaires et, de manière détaillée, quels sont les coûts globaux de l'opération.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quel est l'entier de l'effectif engagé par la police (policiers, y compris les inspecteurs et le personnel venu en heures supplémentaires, ASP, APM, personnel administratif, police des transports) qui a été déployé à Genève pendant la journée de la Coupe Suisse de football ainsi que la veille ? Quel est le nombre d'heures, en distinguant heures d'engagement et heures supplémentaires ?***
- 2. Quel est l'effectif placé sous les ordres de la police (policiers, ASP, APM, personnel administratif, police des transports) qui a été déployé à Genève pendant la journée de la Coupe Suisse de football ainsi que la veille ?***

3. *Quel est le coût de cette opération, de manière détaillée, en prenant en compte l'entier de l'effectif de la police, et non pas uniquement les gendarmes ni en se limitant aux seules heures supplémentaires ?*
4. *Quels ont été les coûts de planification par la police de cet engagement ?*
5. *Quel est le coût des dégâts ou du manque à gagner de commerce ? Quel a été le surcoût pour des services publics comme les TPG ou les HUG (équipes supplémentaires mobilisées pour cet événement) ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1. *Quel est l'entier de l'effectif engagé par la police (policiers, y compris les inspecteurs et le personnel venu en heures supplémentaires, ASP, APM, personnel administratif, police des transports) qui a été déployé à Genève pendant la journée de la Coupe Suisse de football ainsi que la veille ? Quel est le nombre d'heures, en distinguant heures d'engagement et heures supplémentaires ?*

La police ne transmet pas les informations relatives aux effectifs engagés pour des raisons tactiques et de confidentialité.

Il s'agit également d'éviter que des modèles d'engagement, fixant des quotas d'effectifs selon le type de manifestation, soient ainsi prédéfinis.

En effet, chaque événement présente sa propre typologie même dans le cadre de rencontres sportives. Chaque situation est différente selon les risques présentés notamment par les équipes, dans le cas qui nous occupe, les fan-clubs et la situation sécuritaire du moment.

Par ailleurs, le fait de dévoiler les effectifs engagés lors d'un événement, même a posteriori, met la police dans une situation délicate et risquée ainsi qu'en désavantage tactique face aux différents groupuscules ou autres auteurs de troubles potentiels. Divulguer sa tactique et ses forces est contraire à toute doctrine d'engagement des forces de police. Il s'agit de laisser à la police la possibilité de choisir ses options tactiques tout en l'obligeant à respecter les principes de légalité, proportionnalité et opportunité pour assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics.

S'agissant des heures effectuées :

- Heures de préparation : 1143
 - Heures effectuées sur trois jours : 4510
 - Heures supplémentaires sur trois jours : 4564.
2. ***Quel est l'effectif placé sous les ordres de la police (policiers, ASP, APM, personnel administratif, police des transports) qui a été déployé à Genève pendant la journée de la Coupe Suisse de football ainsi que la veille ?***

Idem que ci-dessus.

3. ***Quel est le coût de cette opération, de manière détaillée, en prenant en compte l'entier de l'effectif de la police, et non pas uniquement les gendarmes ni en se limitant aux seules heures supplémentaires ?***

En préambule, il convient de rappeler que le contexte sécuritaire autour de cet événement était pour le moins tendu. En effet, la menace terroriste accrue sur les événements recevant du public a nécessité une prise en considération particulière, notamment après l'attentat de Manchester, survenu seulement trois jours avant le match. De plus, la typologie des supporters des deux équipes, réputés pour être difficiles lors des matches à fort enjeu comme peut l'être une finale, requiert une prise en compte dans la définition du dispositif. Il convient d'ajouter que la presse s'est par ailleurs fait l'écho de la venue de supporters étrangers, allemands et français notamment, qui souhaitaient venir en découdre à Genève à l'occasion de cette finale.

Sur le fond, le coût réel pour la collectivité est composé du surcoût des heures supplémentaires effectuées par les forces de l'ordre le jour de l'événement, ainsi que le coût des policiers extracantonaux venus en renfort.

En effet, la planification des horaires des policiers permet de lisser le nombre d'heures effectuées sur une année, de telle sorte qu'il a été décidé par l'état-major d'affecter du personnel, ce jour-là, sur les horaires normaux des policiers.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de calculer la part de salaire annuel de chaque policier dévolu à cette journée, sans compter que chaque policier a droit à un compteur d'heures supplémentaires qui agit comme réserve sur le nombre d'heures travaillées chaque année.

En revanche, il est possible de calculer le surcoût à la charge de la collectivité pour les heures supplémentaires effectuées ce jour-là; celui-ci s'élève à la majoration des heures supplémentaires, soit 205 700 F. Il est à noter que certaines heures sont majorées à 25% et d'autres à 100%, en fonction des directives horaires.

A cela, il convient d'ajouter le coût des renforts extra-cantonaux, dont le tarif est défini à 100F par jour par une convention, soit 84 144 F.

Enfin, des éléments de logistique ont également été nécessaires, tels que la nourriture ou le matériel, pour un montant de 105 000 F.

Le total de ces postes correspond à un montant de 415 700 F.

4. *Quels ont été les coûts de planification par la police de cet engagement ?*

Idem que ci-dessus.

5. *Quel est le coût des dégâts ou du manque à gagner de commerce ? Quel a été le surcoût pour des services publics comme les TPG ou les HUG (équipes supplémentaires mobilisées pour cet événement) ?*

La police ne dispose pas du coût global relatif aux dégâts minimes causés lors de cet événement.

S'agissant des commerces, il convient de rappeler que le 25 mai était un jour férié; ils étaient par conséquent, à l'exception des restaurants, fermés. Le Conseil d'Etat n'a pas d'information s'agissant d'une éventuelle perte de chiffre d'affaires pour ces derniers.

En ce qui concerne les TPG, les prestations mises en place dans le cadre de cette manifestation ont été intégralement refacturées aux mandataires, soit l'ASF et la Fondation du Stade de Genève.

Enfin, s'agissant des HUG, l'établissement a mis à disposition :

- 2 médecins cadres;
- 3 cadres ambulanciers (aéroport, Ville de Genève et 144);
- 1 renfort régulation 144;
- 1 ligne SMUR supplémentaire;
- 3 ambulances supplémentaires par rapport au nombre habituel.

Le coût est estimé à 17 000 F.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP